

LE PRIX - ÉDITION 2017

DOSSIER DE **PARTICIPATION**



PAROLES DE LAURÉATS



Le prix ANFH constitue une reconnaissance de l'investissement de nos équipes. Il va contribuer à les motiver et valoriser l'image du CHU et pôle EHPAD - USLD.

Sylvie VACHEZ, *cadre supérieur de santé, CHU de Reims*



C'est le fruit du travail de cuisiniers, d'aides-soignantes et d'agents des services hospitaliers qui est récompensé par ce prix. Ces professionnels qui travaillent dans l'ombre sont aujourd'hui mis en lumière.

Fabrice BÉRARD, *responsable de cuisine, CHU de Dijon*



Etre récompensé par l'ANFH, c'est être distingué par la haute autorité de la formation à l'hôpital. Ce prix nous conforte dans nos choix, nous encourage à poursuivre dans cette voie.

Rémi DELEKTA, *directeur des ressources humaines, CH de Saint-Lô et de Coutances*



C'est un gage de visibilité. Il permettra à d'autres établissements de s'inspirer de notre travail mais il va nous permettre aussi d'élargir le public de nos actions de formation au-delà de notre département.

Anne BELLOT, *praticien hospitalier, CHU de Caen*



Nous espérons que ce prix permettra à notre dispositif de faire école, que d'autres s'en inspireront afin de développer l'apprentissage du français pour les mineurs non accompagnés.

Thierry MEUNIER, *directeur, Foyer départemental de l'enfance de Moulins*

PRIX ANFH ÉDITION 2017

L'ANFH organise pour la dixième année consécutive, le prix ANFH. Ce prix récompense les actions de formation professionnelles conduites par des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics. Sa vocation est de valoriser des initiatives novatrices, pertinentes, pragmatiques et transférables.

Tous les établissements de la fonction publique hospitalière, adhérents à l'ANFH et ayant conduit des actions exemplaires pour renforcer leurs politiques ressources humaines, formation et compétences, peuvent y participer.

REMISE DES PRIX

Les prix seront remis lors de l'assemblée générale de l'ANFH. Elle se tient cette année le **21 juin 2017 au Mans**.

Ce rendez-vous institutionnel réunit plus de 250 membres des instances paritaires régionales et nationales.

Les initiatives lauréates seront aussi présentées dans la *Lettre de l'ANFH*, sur le site ANFH.fr et bénéficieront d'une large communication auprès de la presse professionnelle.

Le prix de la catégorie management et organisation sera remis par le représentant de l'**institut du management de l'EHESP**.



POURQUOI PARTICIPER ?

SIX RAISONS DE PARTICIPER

Valoriser le travail de vos équipes ;
Faire connaître votre initiative, la diffuser auprès d'autres établissements ;
Mettre en avant le travail réalisé avec les organismes de formation pour créer des actions de formation sur mesure ;
Promouvoir votre établissement auprès des partenaires ;
Être distingué et reconnu au niveau national ;
Obtenir une récompense concrète pour aider votre service formation : les lauréats se partagent 12 000 € en achat de matériel pour le projet et l'équipe.

QUELS TYPES D'ACTIONS SONT RÉCOMPENSÉES ?

La formation est plus que jamais au cœur des enjeux de ressources humaines des établissements, afin d'adapter les compétences aux évolutions technologiques, de maintenir la cohésion des équipes, de proposer aux agents des parcours professionnels motivants ou encore de permettre aux aspirations individuelles de s'épanouir tout en servant les intérêts collectifs de l'établissement...

CINQ CATÉGORIES

- Grand Prix ANFH ;
- Prix amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients ;
- Prix développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical ;
- Prix management et organisation du travail remis en partenariat avec l'Institut du management de l'EHESP ;
- Prix métiers et compétences sociales et médico-sociales.

DOSSIER DE CANDIDATURE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Cette fiche doit être retournée à l'ANFH en deux exemplaires avec le dossier de candidature avant le 14 avril 2017

Nom de l'action de formation
Nom de l'établissement
Raison sociale
Adresse
CP
Ville
Directeur général
Nombre d'agents employés
Responsable du projet
Contact
Fonction
Courriel
Tél
Fax

CATÉGORIE POUR LAQUELLE LE DOSSIER EST PRÉSENTÉ

- Management & organisation du travail
- Métiers et compétences sociales & médico-sociales
- Amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients
- Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical

Il est également possible de déposer le dossier de candidature en ligne sur www.anfh.fr.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ÉVALUATION ?

- Les **résultats obtenus et évalués** ;
- La reproductibilité et la **transférabilité** de l'action dans plusieurs contextes professionnels ;
- **L'implication des personnels, des partenaires sociaux** (concertation avec les personnels) et des services ressources humaines ou pilote de la formation (implication d'une équipe, d'un service, action qui a servi de point d'appui au management...), association de toutes les familles professionnelles de l'établissement (médecins...) ;
- Action **particulièrement innovante** et créative (les solutions trouvées sortent des habitudes professionnelles).

Votre délégation régionale et le service communication de l'ANFH se tiennent à votre disposition pour tous renseignements.

CONTACTS

ANFH
service communication
Tél. : 01 44 75 68 69
communication@anfh.fr
<http://www.anfh.fr/1-anfh/le-prix-anfh>

Date limite de réception des dossiers le 14 avril 2017

DOSSIER DE CANDIDATURE

Présentation de l'action de formation :

Le dossier doit être transmis à l'ANFH en deux exemplaires accompagnés de la fiche de renseignements et d'une note de présentation (deux ou trois pages suffisent). Cette note peut, par exemple comprendre :

LE CONTEXTE

Situation de l'établissement : description de la problématique ressources humaines, problèmes, éléments spécifiques, souhaits d'améliorations...

Objectifs de formation : la demande de la direction ou du service, le projet d'établissement...

Publics concernés par la démarche : instances, services, taille des effectifs, métiers...

LE DÉROULEMENT DE L'ACTION

Récit de l'action : dispositifs mis en place, objectifs, moyens...

Date et durée de l'action

Budget mobilisé

LES RÉSULTATS

Présentation de la démarche d'évaluation

Résultats qualitatifs et/ou quantitatifs

Éventuelle reconduction du dispositif avec les éventuels aménagements.

RÈGLEMENT

Date limite de réception des dossier :
14 avril 2017

LE PRIX

Le prix sera matérialisé par un objet, daté et personnalisé. Le prix donnera lieu à une gratification sous forme de bons d'achat : **4 000 € pour le grand prix et 2 000 € pour les autres catégories.**

LES CATÉGORIES

- Grand Prix ANFH
- Management & organisation du travail
- Métiers et compétences sociales & médico-sociales
- Amélioration de la qualité des soins et prise en charge des patients
- Développement professionnel continu (DPC) médical et paramédical

LE JURY

ET LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Autour du président et du vice-président de l'ANFH, les membres de la Commission d'étude et de développement de la formation permanente (CEDFP) constituent le jury du prix. Le jury se réserve le droit de désigner des prix *ex æquo*, de ne pas désigner de lauréat s'il juge qu'aucun dossier ne répond aux critères ou d'attribuer plusieurs prix à un même établissement qui aura présenté plusieurs dossiers.

CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

Les prix seront décernés à l'issue de l'Assemblée générale de l'ANFH le

PRIX ANFH 2017 : POURQUOI PAS VOUS ?

21 juin 2017 en présence de plus de 250 membres des instances nationales et régionales de l'ANFH.

Les projets lauréats seront présentés lors de la cérémonie, à l'aide notamment d'un **reportage vidéo**, puis dans le magazine **La lettre de l'ANFH**, sur le site internet **ANFH.fr** et dans un **livret** édité spécialement. Le palmarès fera aussi l'objet d'une campagne de communication auprès de la presse régionale et professionnelle.

ACCEPTATION

En cas de désignation d'un prix, l'établissement s'engage à faire son possible pour se rendre **au Mans le 21 juin 2017** pour venir retirer son prix et présenter l'action lauréate.

L'ANFH prend en charge les frais de déplacement et éventuellement d'hébergement.

Un reportage vidéo est réalisé et projeté lors de la cérémonie de remise des prix. L'établissement lauréat s'engage à accueillir l'équipe de tournage et à faciliter la réalisation du reportage.

LES DOSSIERS DE PARTICIPATION

Un établissement peut présenter plusieurs dossiers. Chaque action doit faire l'objet d'un dossier. Tous les éléments complémentaires (vidéo, publications, cahiers des charges, diaporamas...) pouvant aider à la compréhension du projet sont acceptés.

Depuis dix ans, l'ANFH récompense les projets menés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics dans le champ de la formation professionnelle, des ressources humaines et du développement des compétences.

Ce prix est l'occasion de valoriser votre établissement, ses équipes et de contribuer à l'innovation et au partage des expériences.

- 250 représentants de la communauté hospitalière participent à la cérémonie de remise des prix
- Un reportage et une vidéo sont consacrés aux projets primés
- Un communiqué de presse annonce le palmarès auprès de la presse professionnelle
- 12 000 € sont attribués aux candidats (4 000 € pour le Grand prix et 2 000 € pour chacun des quatre autres prix)

Déposez votre dossier de candidature sur ANFH.fr jusqu'au 14 avril 2017.

La cérémonie 2016 de remise des prix en images ici :
youtu.be/cyYn2S1bhk4



EN SAVOIR PLUS

ANFH - Service communication

Tél. : 01 44 75 68 69

communication@anfh.fr

www.anfh.fr/l-anfh/le-prix-anfh